



Amanda Gravel

Sociétaire

Montréal

agravel@mccarthy.ca

t. +1 514-397-4120

Admission au barreau

Québec 2017

Faculté de droit

Université de Montréal

Secteurs de pratique

Litiges

Actions collectives

Litige en droit commercial et en droit des sociétés

Responsabilité du fait du produit

Responsabilité professionnelle

Amanda Gravel est sociétaire au sein du groupe de litige au bureau de Montréal. Sa pratique est axée sur les actions collectives, le litige civil et commercial, ainsi que la responsabilité médicale.

La pratique en litige commercial d'Amanda porte en particulier sur les actions collectives liées à la protection du consommateur et à la responsabilité du fait des produits. Amanda a défendu de grandes sociétés dans le cadre d'actions collectives alléguant des violations à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et des défauts de fabrication. Elle a notamment travaillé à des dossiers d'actions collectives multiterritoriales et a contribué à la rédaction du chapitre sur les actions collectives de l'édition 2019 de la revue *Annual Review of Recent Developments in Business and Corporate Litigation*, publiée par l'American Bar Association. Elle a également collaboré à la cinquième édition de l'ouvrage *Defending Class Actions in Canada* de McCarthy Tétrault, publié par LexisNexis. Amanda fournit fréquemment des conseils aux clients sur la conformité à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et a aussi représenté des médecins devant les tribunaux civils et divers comités disciplinaires.

Voici quelques-uns des clients qu'Amanda a représentés :

- Une société de technologie dans le cadre d'une action collective concernant des périodes d'essai gratuit et des violations alléguées à la *Loi sur la protection du consommateur*;
- Une société de technologie dans le cadre d'une action collective alléguant l'existence d'un défaut de fabrication dans un ordinateur portable et de la fausse publicité;
- Une importante société de détail dans le cadre d'une action collective concernant des garanties prolongées qui auraient violé la *Loi sur la protection du consommateur*;
- Une société de technologie dans le cadre d'une action collective alléguant l'obsolescence programmée de ses produits;
- Une société exploitant un système de paiement en ligne dans le cadre d'une action collective alléguant des manquements liés à la conversion des devises et des contraventions à la *Loi sur la protection du consommateur*;
- Des professionnels qui faisaient l'objet de poursuites liées à la responsabilité civile.

Amanda a obtenu son diplôme de droit civil (LL. B.) de l'Université de Montréal en 2016, avec inscription au tableau d'honneur du doyen. Durant sa troisième année d'études à la faculté de droit, elle a occupé un poste d'auxiliaire juridique auprès de deux juges de la Cour supérieure

Amanda Gravel

Sociétaire

Montréal

agravel@mccarthy.ca

t. +1 514-397-4120

du Québec.

Membre de l'Association du Barreau canadien et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, Amanda a été admise au Barreau du Québec en 2017. Elle siège au conseil d'administration du *Regroupement québécois de la danse* et effectue du mentorat pour l'Initiative de la Famille Martin.

Publications récentes

- **La cinquième édition du livre *Defending Class Actions in Canada: A Guide for Defendants* est maintenant disponible**

10 février 2020